

DOSSIER DE PRESSE. 12 septembre 2013



*Pour être sûr d'investir
en faveur de l'environnement*

En France comme en Europe, les débats politiques et économiques se focalisent sur la transition écologique et énergétique. Les fonds verts, c'est-à-dire ceux qui sont axés sur des activités visant à protéger l'environnement, peuvent-ils contribuer à financer cette transition en orientant l'épargne des investisseurs vers une économie plus verte ? Il faut au préalable pouvoir leur proposer une garantie des qualités vertes d'un fonds thématique sur l'environnement.

Pourquoi un label spécifique ?

Fonds environnement, fonds climat, fonds développement durable...près de 200 fonds ouverts utilisent des étiquettes vertes en Europe. Pourtant, l'analyse menée par Novethic, en 2008 et en 2012, a permis de constater que les entreprises en portefeuille ne correspondent pas toujours à la thématique environnementale affichée. **Le Label Fonds Vert Novethic propose donc un repère aux épargnants en garantissant que les caractéristiques environnementales du portefeuille sont bien celles décrites par la société de gestion.**



Les sociétés de gestion publient très peu d'informations sur leurs critères d'investissement vert. Rares sont celles qui publient un seuil minimum d'activités environnementales pour les entreprises éligibles. De même, il est difficile de savoir si des critères ESG sont pris en compte en complément de l'approche thématique. Les fonds labellisés sont tenus de publier l'ensemble de ces informations, accompagnées de la liste complète des titres dans lesquels ils sont investis. **Le Label Fonds Vert Novethic garantit ainsi la transparence et permet au client particulier de comprendre le lien entre l'objectif thématique du produit et sa contribution effective au développement durable.**

Critères d'attribution

1. Objectif environnemental

La stratégie d'investissement du fonds doit explicitement inclure un objectif environnemental tel que le financement de la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, la gestion des ressources naturelles... et présenter les différentes activités permettant d'y répondre.

2. Analyse thématique et ESG

Au moins 20% du chiffre d'affaires de chaque entreprise en portefeuille doit être issu de produits ou services répondant à la thématique environnementale du fonds. En moyenne, plus d'un tiers du chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille doit être issu d'activités environnementales.

Toutes les entreprises en portefeuille doivent faire l'objet d'une analyse de leurs caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

3. Transparence du processus

Le souscripteur doit pouvoir comprendre l'objectif du fonds en termes de bénéfice environnemental et la façon dont sont sélectionnées les entreprises en portefeuille. Pour cela, le gérant doit répondre au Code de Transparence AFG-FIR ou Eurosif qui doit être clairement accessible sur le site Internet de la société de gestion, sur la page dédiée au fonds. Ce document doit présenter des informations sur les domaines d'activités éligibles à l'investissement mais aussi sur l'analyse des pratiques ESG des entreprises.

4. Composition du portefeuille

L'intégralité de la composition du portefeuille doit être publiée chaque trimestre, en précisant l'activité environnementale de chaque entreprise ainsi que le pourcentage du chiffre d'affaires associé.

Millésime 2013 : 8 fonds candidats, 6 lauréats

Fonds labellisés	Principaux domaines d'activité investis
<ul style="list-style-type: none">• Parvest Environmental Opportunities (BNP Paribas IP)• Parvest Global Environment (BNP Paribas IP)• RobecoSAM Sustainable Climate Fund (RobecoSAM)	<ul style="list-style-type: none">• Production et transmission d'énergies renouvelables ou alternatives• Efficacité énergétique• Contrôle de la pollution et traitement des déchets
<ul style="list-style-type: none">• BNP Paribas Aqua (BNP Paribas IP)• BNP Paribas L1 Equity World Aqua (BNP Paribas IP)• RobecoSAM Sustainable Water Fund (RobecoSAM)	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructures et services de distribution de l'eau• Contrôle de la qualité et traitement de l'eau

Des thématiques aux bénéfices environnementaux concrets

Certains fonds peuvent être investis dans des thématiques très larges dont le bénéfice en termes de développement durable n'est pas forcément perceptible. Même s'ils sont commercialisés comme des fonds environnementaux, quand ils sont investis dans des secteurs comme la « consommation durable » ou l'« accès à la finance »...ils ne sont pas éligibles au Label Fonds Vert.

Novethic a choisi de focaliser ce nouveau Label sur des fonds dont la totalité du portefeuille est rattachée à une thématique environnementale portant sur l'activité même d'une entreprise, et non pas sur des bonnes pratiques environnementales dans son secteur d'activité, ce qui ne contribue pas en soi à la protection de l'environnement.